

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-155 du 23 Mai 1981

chargeant le Camarade Martin
Dohou AZONHIHO, Ministre de
l'Information et de la Propa-
gande de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 23
Mai 1981

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 23 Mai 1981, le Camarade Martin
Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence du
Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Mai 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MIP-MF 6 Autres
Ministères 20 SPD 2 BW-DNA 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et
ses Section 4 DCCT-ONEPI- Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-